

Assurance-vie : ce qui s'annonce comme le meilleur taux de l'année pour un contrat 100 % garanti

Alors que la rémunération moyenne des fonds en euros de l'assurance-vie est attendue entre 2,60 et 2,65 % au titre de 2025, une mutuelle annonce ce jour un taux nettement plus élevé, probablement le meilleur de l'année pour un contrat où le 100 % fonds en euros est la règle.

Après Milleis Vie mi-décembre, c'est au tour d'une mutuelle de descendre dans l'arène et d'annoncer le taux du fonds en euros de son assurance-vie. Et elle arrive très bien armée.

« L'an dernier, on était parmi les premiers, on aimeraient bien le rester », explique Olivier Sanson, directeur général d'AMPLI Mutuelle. Et pour cause, cette mutuelle réservée aux professions libérales, aux chefs d'entreprise, aux indépendants et à leur famille, va servir, [pour la troisième année consécutive](#), 3,75 % nets de frais de gestion aux détenteurs de son contrat AMPLI-Assurance Vie.

A priori, seul le fonds en euros de Corum L'Epargne pourrait faire mieux. Au titre de 2024, celui-ci délivrait du 4,65 %. Toutefois, contrairement au support d'AMPLI Mutuelle, l'accès au fonds en euros de Corum est limité. Il ne peut accueillir qu'un quart, maximum, des versements. Tout l'inverse d'AMPLI-Assurance Vie qui est un contrat monosupport où le capital de l'épargnant est investi en intégralité sur le fonds en euros.

Hausse du rendement net d'inflation

Avec 3,75 %, ce fonds en euros devrait battre de plus de 1 point le rendement moyen attendu pour les supports à capital garanti de l'assurance-vie au titre de 2025. Il dépasse également de plus de 1,5 point le taux moyen du Livret A, ressortant sur l'année écoulée à 2,16 %.

A noter toutefois que, contrairement au Livret A, les fonds en euros sont systématiquement soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %. Les gains peuvent en revanche échapper à l'impôt sur le revenu à condition de conserver au moins 8 ans son contrat.

La rémunération offerte par la mutuelle est d'autant plus élevée qu'elle s'intègre dans un environnement où l'inflation a baissé. « Il faut rappeler aux épargnants que le différentiel entre le taux servi et le taux d'inflation est très important pour évaluer le véritable rendement de leur investissement », insiste Olivier Sanson. Or l'inflation est attendue à 0,9 % en 2025 selon les dernières prévisions de la Banque de France, contre 2,3 % en 2024. Autrement dit : le rendement net de frais et d'inflation du fonds en euros d'AMPLI Mutuelle atteint 2,85 % en 2025, contre 1,45 % en 2024.

Pour servir ce niveau de rémunération, la mutuelle peut s'appuyer sur la jeunesse de son fonds en euros. Celui-ci a en effet été lancé en 2023 afin de tirer profit de la hausse des taux obligataires - le carburant habituel des supports à capital garanti - entre mi-2022 et fin 2023.

Si désormais les taux obligataires se replient, les conditions de taux demeurent largement favorables aux fonds en euros en comparaison à la période 2013-2021. Ainsi, pour Ampli Mutuelle, le doublement de la collecte en 2025 par rapport à 2024 lui a permis d'acquérir des obligations à des taux au moins égaux à 4 %, affirme-t-elle.

Très peu de réserves

Toutefois, ce rendement obligataire risque à l'avenir de ne plus être suffisant pour dégager 3,75 %. Compte tenu des frais de gestion de 0,5 %, l'actif général doit au minimum rapporter 4,25 % pour maintenir ce niveau de rémunération. C'est pourquoi Ampli Mutuelle se dit ouverte à moduler quelque peu la composition de son fonds en euros. Une gestion opportuniste déjà mise en oeuvre en 2025. « Nous avons réussi à maintenir notre taux en investissant sur des actions et en revendant ces positions en fin d'année après avoir réalisé des plus-values », détaille Olivier Sanson. Fin 2025, les obligations représentaient 98 % du fonds en euros, contre 2 % d'actions.

En revanche, ce haut niveau de taux se paie au prix d'une très faible provision pour participation aux bénéfices (PPB). « Il faut attendre la clôture de l'exercice comptable mais, a priori, on ne devrait pas doter la PPB en 2025. Il y en avait une toute petite l'année dernière », expliquait aux Echos mi-décembre le directeur général d'Ampli Mutuelle.

Cette PPB joue le rôle de réserve permettant aux compagnies de lisser dans le temps la performance de leurs fonds en euros. En ayant une PPB faible, le risque est donc de ne pas pouvoir contrecarrer les effets d'une forte baisse des taux obligataires. La mutuelle se prémunit quelque peu de ce danger en limitant la croissance de ses encours. « Nous n'avons pas vocation à vendre des dizaines de milliers de contrats et à faire des centaines de millions d'euros de collecte », prévient son directeur général.

Le taux du PER abaissé à 3 %

Contrairement au fonds en euros de son assurance-vie, stable en 2025, celui associé à son plan d'épargne retraite (PER) baisse pour l'année écoulée. Au titre de 2025, Ampli Mutuelle a décidé de le diminuer de 0,5 point à 3 % nets de frais de gestion. Depuis la création d'Ampli-PER Liberté en 2020 et jusqu'en 2024 inclus, sa rémunération annuelle était restée inchangée à 3,5 %.

« Avec 3 %, on reste dans le haut du panier. On réduit parce que, l'année dernière, on avait boosté le taux en prenant sur nos fonds propres, faute de PPB. Au titre de 2025, on a donc fait une reprise comptable du montant que l'on avait avancé l'an passé », justifie Olivier Sanson, directeur général d'AMPLI Mutuelle.

Une mutuelle réservée aux travailleurs non salariés et à leur famille maintient à un haut niveau le taux du fonds en euros de son assurance-vie en 2025.



Une mutuelle réservée aux travailleurs non salariés et à leur famille maintient à un haut niveau le taux du fonds en euros de son assurance-vie en 2025.

Credits: Photo iStock